

l'accent aigu

L'édito

Un nouveau Président à Quetigny Environnement, pour qui et pour quoi ?

Avant tout pour que l'association continue à vivre même avec nos faibles moyens humains. C'est le souhait de la majorité des membres. Avec l'aide d'un bureau restreint formé à cette occasion, du conseil d'administration, et de tous les adhérents, c'est aussi permettre la continuité du magnifique travail réalisé par mes prédécesseurs. Ils, elles se reconnaitront ainsi que toute l'équipe qui œuvre depuis des années.

Pour ma part, je suis adhérent depuis seulement 10 années, essayant d'apporter ma petite pierre à l'édifice même si mes convictions écologiques le sont depuis bien plus longtemps.

Je suis éco-logique comme d'autres peuvent être éco-illogiques. Eco-terroriste n'est pas un gros mot pour moi et même si les écologistes sont donnés pour responsables de beaucoup de choses, les périodes de canicule que nous subissons donnent malheureusement raison à ceux qui nous alertent depuis très longtemps.

Je pense que nous avons les solutions, le plus dur sera de les mettre en œuvre.

Lionel SANTONA



<https://quetignyenvironnement.fr>
quetigny.env@gmail.com

Dans ce bulletin :

- 2** Elections municipales :
- 3** questions et réponses des candidats

- 4** Enquête publique sur la révision n°2 du
- 5** schéma de cohérence territoriale (SCoT)

- 7** La plaine Mendès-France artificialisée

- 8** Soirée débat :
- les dangers des pesticides

- 9** Les abeilles porteuses d'eau !

- 10** Février , mars : période idéale pour la
- taille des arbres fruitiers

- 11** La nature s'invite à la Parenthèse

- 12** A la recherche de la *Paeonia mascula*

- 13** Sortie naturaliste en plaine de Saône

- 14** Le soufflage de feuilles :
- 15** néfaste pour l'homme et la nature !

- 18** Des jardins sans gazon ...
- faire évoluer les mentalités !

- 19** Images insolites

- 20** *Aedes albopictus* : moustique-tigre

- 21** Energie, à quel prix ?

- 22** Triste balade urbaine...

- 23** Voyage en Saône-et-Loire

- 24** Température relevée Place Centrale
- à 16h le 23 Juin 2026

Elections municipales à Quetigny : les questions aux listes candidates

1) Nos concitoyens éprouvent parfois des inquiétudes lorsqu'une maison se vend auprès de leur habitation en redoutant parfois la construction d'un immeuble.

- Vous engagez-vous à leur fournir un plan de zonage de la ville de Quetigny où en l'état actuel du PLUiHD, des immeubles sont susceptibles de s'implanter (cas par exemple au 51, rue ronde) ?

- Avez-vous dans votre programme pour la prochaine mandature en dehors de ceux en cours (crèche Montessori, Enita) des projets d'aménagements publics sous forme de construction ou de réalisation d'espaces verts ou de création de pistes cyclables ou piétonnières ? Si oui, lesquels ?

2) Depuis 2022, la loi EGALIM oblige de fournir 20% de produits bio dans les assiettes des élèves. L'accès à une alimentation saine et durable est une priorité pour des raisons environnementales et de santé publique.

- Envisagez-vous de dépasser le seuil de 20 % de produits bio dans les cantines scolaires ? Si oui, dans quelles proportions ?

3) La ville de Quetigny sera représentée à Dijon Métropole par des délégués communautaires.

A l'échelle de la métropole, de nombreuses associations dénoncent la dégradation du cadre de vie des habitants consécutif à une urbanisation excessive dont les répercussions se font sentir sur toute l'agglomération (pollution, difficultés de circulation...).

- Vous engagez-vous à demander, comme le souhaitent ces associations, la remise en cause de ce document en co-construisant avec les habitants un nouveau plan plus respectueux de leur environnement et de leur cadre de vie ?

- Pour la première fois en 2025 et à l'instar de nombreux autres pays d'Europe, le nombre des décès en France a dépassé celui des naissances. Quelles conséquences en tirez-vous au niveau métropolitain ? Poursuivrez-vous l'urbanisation au détriment des campagnes ou tenterez-vous de freiner cette évolution pour lutter contre la désertification inéluctable des territoires ruraux ?

4) La zone commerciale de Quetigny, devenue obsolète, polluante, manque de verdissement et d'esthétisme. Elle ne correspond plus aux conceptions urbaines contemporaines. Pour répondre aux enjeux urbains et environnementaux actuels, comptez-vous restructurer la ZAC et la requalifier par des solutions vertueuses comme la renaturation des parkings, le réaménagement et le rafraîchissement des voiries et des espaces publics... ?

5) Agir pour faire respecter l'objectif de 20 % de bio dans les cantines.

Depuis 2022, la loi Egalim fixe l'obligation de fournir 50 % de produits durables et 20 % de bio dans les assiettes des élèves.

Agir pour l'environnement vient de mettre en ligne un nouvel outil pour identifier et vérifier le taux de bio servi dans les cantines des établissements scolaires qui se sont engagés pour atteindre, voire dépasser, le seuil de 20 % de bio. Sur une carte interactive du site, on y trouve les établissements de Chevigny mais aucun de Quetigny. Pourquoi ?

L'accès à une alimentation saine et durable est une priorité : c'est autant une question de justice sociale que de santé publique. Des communes vont plus loin et visent le 100 % bio local et une cuisine faite maison.

Est-ce la volonté politique de la municipalité ?

Quetigny Environnement

La réponse de **Quetigny** nous ressemble nous rassemble

Madame, Monsieur, J'ai bien pris connaissance de votre adressé aux candidats aux élections municipales 2026 pour notre ville de Quetigny, et je vous en remercie. En tant que première adjointe au Maire de Quetigny et candidate tête de liste pour une union des gauches et des écologistes aux prochaines municipales, comme vous le savez, je vous assure que notre majorité a toujours été particulièrement attentive à la préservation de l'environnement, à la lutte contre le réchauffement climatique, à l'équilibre urbain/nature en ville pour améliorer le cadre de vie de ses habitants, comme l'avait souhaité les fondateurs de Quetigny à travers leurs choix, qui sont restés les fondements de notre action depuis la création de la ville.

Sous le précédent mandat, nous avons œuvré à préserver et à augmenter la présence de la nature en ville, à favoriser les actions de développement durable et l'implication citoyenne au service de notre planète et à encourager les mobilités douces. Pour le prochain mandat, nous souhaitons particulièrement agir à la transformation de notre territoire pour améliorer sa résilience face au changement climatique. Nous préserverons également notre « équilibre urbanistique » et notamment nos chambres vertes.

Hormis la maison du 51 rue ronde qui à ce jour accueille temporairement une association, l'ex-ENITA et l'ex-crèche municipale, nous n'avons pas identifié de projets urbains majeurs. Pour autant, la Mairie ne pourra pas préempter tous les terrains privés à vendre sans projet d'intérêt général et n'aura pas les moyens financiers pour s'y opposer systématiquement.

Par ailleurs, il manque encore 10 000 logements sur la métropole. Avoir un toit sur la tête est le premier de nos droits. Il est donc essentiel de pouvoir maintenir un urbanisme raisonné. Il faut également contrer le lent déclin démographique de notre ville qui aujourd'hui est confrontée à la baisse des effectifs scolaires et à la fermeture de classe. Nous avons besoin de jeunesse. Et cela passe aussi par le parcours résidentiel.

En terme de réaménagement de l'espace public, nous prévoyons une grande concertation pour le réaménagement du parc du Grand Chaignet, lieu central de notre ville.

S'agissant des pistes cyclables, nous voulons porter leur développement auprès de Dijon Métropole après avoir consulté les usagers et les associations cyclistes sur les lieux stratégiques et étendre l'usage des vélos Divia à notre ville pour faciliter les mobilités douces.

Concernant la restauration scolaire et la part de bio, cette thématique est bien présente dans notre programme. Nous souhaitons œuvrer avec Dijon Métropole et notre prestataire Desie pour accroître la part de bio et de l'approvisionnement local.

Pour l'avenir de notre zone commerciale qui est à ce jour la plus attractive de la région et qui participe à notre rayonnement et à notre équilibre budgétaire, nous avons inclus dans notre programme électoral, le lancement d'une réflexion sur son devenir à long terme. Dans le cadre de la concertation pour notre Agenda 2030, nous intégrerons la consultation des acteurs économiques de cette zone ainsi que les services de Dijon Métropole.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Isabelle PASTEUR

Pour information, l'Association Quetigny Environnement, qui a envoyé aux 3 têtes de liste le questionnaire, ci-joint page de droite, sur différents points relatifs à l'urbanisme et à l'écologie, n'avait reçu que la réponse de la liste d'Isabelle PASTEUR, liste d'union de la gauche "Quetigny nous ressemble, Quetigny nous rassemble".

Pas de réponse de la liste de Sébastien Kencker (LR), liste de droite baptisée "Ensemble travaillons et imaginons Quetigny", ni de la liste de Patrick Berthelot, liste Lutte Ouvrière.

La plaine Mendès-France artificialisée ...

Inaugurée le 28 juin 2025, la plaine Mendès-France remodelée et relookée avec des rénovations, des nouveaux équipements sportifs et de loisirs montre son nouveau visage.

Un visage méconnaissable pour les habitants qui jouissaient au préalable d'un espace ouvert, d'une large perspective, d'une étendue herbeuse qui avait donné à cet environnement naturel le nom de "Plaine Mendès - France".

On aurait préféré une micro-forêt urbaine, une solution d'aménagement durable pour lutter contre le changement climatique suivant la méthode du botaniste japonais Akira Miyawaki. Intégrée sur un espace suffisant de 100 m² en zone urbaine, elle aurait créé des îlots de fraîcheur, amélioré la qualité de l'air et restauré la biodiversité locale. La réhabilitation des espaces sportifs avec des infrastructures adaptées, accessibles à tous les publics comme aux élèves du collège, est évidemment une nécessité pour promouvoir la pratique sportive pour tous. Mais entre pollution, artificialisation, pics de chaleur, effondrement de la biodiversité, n'était-il pas plus urgent de réintégrer le végétal en ville, un enjeu crucial pour notre santé face aux défis environnementaux et climatiques. La construction d'une ombrière photovoltaïque, pour couvrir en partie une vingtaine de



pistes de pétanque permettra la production d'une énergie renouvelable mais défigure maintenant le paysage. L'intégration d'une telle structure métallique choque. La construction, loin d'être discrète, altère la vue dans cet espace urbain de plein air. Elle donne un caractère industriel dans cette zone préservée qui manque aujourd'hui de verdure, d'arbres et d'ombre fraîche naturelle.

Souhaitons que le site, à défaut du manque de concertation des riverains, sera à l'image de la plaine des Aiguisons, un lieu véritable de rencontre et d'échange social pour les jeunes, les sportifs et les familles... sauf si les vagues de chaleur plus fréquentes, plus longues et plus intenses, les éloignent de cet espace.

Jean MICHOT



Enquête publique sur la révision n°2 du schéma de cohérence territoriale (SCoT) ... Dijonnais ...



Cette enquête publique portant sur la révision n° 2 du Schéma de Cohérence Territoriale du Dijonnais (SCoT) s'est déroulée du 1er juin 2026 au vendredi 3 juillet 2026.

Elle a concerné l'ensemble du périmètre du SCoT du Dijonnais qui s'étend sur 571 km² concentrant 59 communes regroupées au sein de trois établissements publics de coopération intercommunale : Dijon métropole, la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise et la Communauté de communes Norge et Tille. Elles représentent environ 300 000 habitants et sont réunies au sein du Syndicat Mixte du Dijonnais. Cette révision s'inscrit sur la période 2026-2046 et est principalement motivée par l'intégration des enjeux nationaux de sobriété foncière pour lutter contre le dérèglement climatique.

Elle a regroupé une soixantaine de contributions dont celle de Quetigny Environnement qui s'est borné à poser des questions dont une, fondamentale : comment le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais a-t-il pu tabler dans son projet de révision du SCoT sur une perspective de croissance de la population de 28 400 habitants sur la période 2026/2046 alors que tous les indicateurs démographiques de l'INSEE à notre connaissance sont au rouge ou à l'orange ?

Voici cette contribution dont nous vous communiquerons dans notre prochain numéro les réponses apportées par le Syndicat Mixte du Dijonnais.

Cette consultation publique est imposée par la réglementation mais l'association sait d'expérience, sur les enquêtes antérieures auxquelles elle a toujours participé, que ses propositions seront écartées, quand bien même elles seraient approuvées par la commission d'enquête.

Il s'agit donc d'un exercice obligé pour la collectivité et purement formel, sans rapport avec une réelle consultation démocratique. L'association n'a d'ailleurs pas oublié les propos tenus en 2022 par son député actuel, Pierre Prebetich, sur la modification n° 1 du PLUi-HD qualifiant la commission d'enquête de « comité de salut public » avec des membres venant de milieux ruraux ne pouvant comprendre les problématiques urbaines !

Pour apprécier la sincérité du projet, l'association se limitera à poser une série de questions sur ce volumineux dossier truffé d'acronymes totalement abscons pour le citoyen lambda. Elle espère que le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais y répondra de façon très exhaustive et sans détours.

Les questions

1) Sur les suites de l'enquête, une question générale : en l'état actuel du projet, la révision du SCoT induira-t-elle une révision ou une modification du PLUiHD de Dijon métropole ?

2) Sur l'objectif de 28400 habitants supplémentaires à l'horizon 2046 :

*- Considérant que selon les projections de l'INSEE, la population française augmentera jusqu'en 2037 avant de diminuer ensuite jusqu'en 2070 et revenir à cette date à sa population de 2014,
Et que donc pour la période du SCoT révisé comprise entre 2038 et 2046, la population du SCoT est susceptible de décliner,*

- Considérant que selon l'INSEE, la population de la région Bourgogne-Franche Comté est passée entre 2016 et 2022 de 2 818 338 habitants à 2 803 977 habitants (-0,1 % par an),

Révision n°2 SCoT...

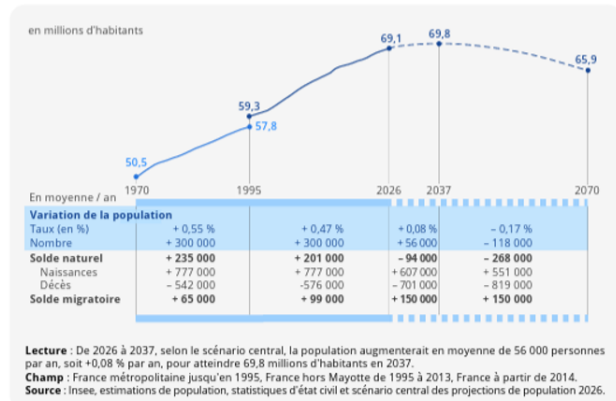
... les observations de Quetigny Environnement

Insee
Mesurer pour comprendre

**Projections de population à l'horizon
2070 : une population plus âgée qu'en
2026, et probablement moins nombreuse**

Insee Première • n° 2108 • Juin 2026

► 1. Population de 1970 à 2070 selon le scénario central



- Considérant que selon l'INSEE, la population de la Côte-d'Or est passée entre 2016 et 2022 de 533.213 habitants à 537.577 habitants (+ 0,12% par an),
- Considérant que selon l'INSEE, la population de la métropole dijonnaise est passée entre 2016 et 2022 de 251.897 habitants à 258.630 habitants (+0,38 % par an),
- Considérant que selon l'INSEE la population de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de la plaine dijonnaise (22 152 habitants en 2022) a augmenté entre 2016 et 2022 de 0,1% par an, aucun chiffre n'étant disponible pour l'EPCI Norge et Tille créé en 2017 (16 671 habitants en 2022),
- Considérant que selon le courrier de la région Bourgogne Franche-Comté du 11 mai 2026 annexé au dossier, le SCoT révisé représente une croissance annuelle de sa population de **0,45% par an** pour une estimation de + 28 400 habitants sur 20 ans –(Annexe courrier page 2)

Au regard de ces éléments, le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais :

- Peut-il indiquer sur quelles données, selon quelles sources, les auteurs du projet se sont-ils appuyés pour prévoir une croissance de la population de 0,45 %, chiffre apparaissant élevé au regard des considérants ci-dessus ?
- Peut-il indiquer si les services de l'INSEE ont été consultés ? En cas de réponse positive, l'association pourrait-elle disposer d'une copie de l'étude ?

- Peut-il indiquer, dans l'hypothèse où la perspective de croissance de 0,45 % serait confirmée, l'estimation de l'origine géographique des nouvelles personnes attendues dans le ressort du SCoT en fonction de leur lieu de provenance (communication de la part des personnes issues du département de la Côte d'Or hors SCoT, communication de la part des personnes issues de tous les autres départements de France, communication de la part des personnes issues de l'étranger et le pourcentage des naissances et des décès avec solde dans le périmètre du SCoT) ?

3) Sur l'objectif visant la création de 35 000 logements supplémentaires, soit 1 700 par an, le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais peut-il indiquer :

- Sur quelles bases il s'est appuyé pour parvenir à ce chiffre ?
- Comment il a corrélié ces chiffres avec l'augmentation attendue de la population du SCoT de 28 400 personnes ?
- Selon quels critères, sur quelles bases, la répartition entre les différents pôles a-t-elle été effectuée (cœur métropolitain : + 23 563 logements, pôles urbains stratégiques : + 7986 logements, pôles intermédiaires d'équilibre : + 826 logements, pôles relais : + 457 logements, communes rurales d'appui : + 2387 logements) ?
- Sachant que, pour la période comprise entre 2011 et 2022, on compte, d'après l'INSEE, près de 3300 logements vides ou vacants ou résidences secondaires ou occasionnelles, le SCoT prévoit-il une évolution comparable pour la période 2026-2046 ?

Sans partager beaucoup des choix effectués, le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais est totalement légitime pour définir les orientations politiques du SCoT révisé. Mais la réponse aux questions posées conditionne la sincérité et la crédibilité de ce document qui, sans bases de travail probantes, serait entachée d'erreur manifeste, d'appréciation et affecterait une partie non négligeable de son contenu. Et beaucoup de ces éléments d'information sont absents du dossier. C'est le sens des questions de l'association, qui, nous l'espérons, seront satisfaites.

Révision n°2 SCoT...

... les observations de Quetigny Environnement

Par exemple, en réduisant de moitié le pourcentage d'augmentation de la population avancé (+2,25 % contre +4,5 %), le nombre d'habitants escompté passerait de 28 400 à 14 200 unités, ce qui ne serait pas sans incidences sur le contenu d'une partie du projet (comme, par voie de conséquence, le nombre de logements induits avec un tel scénario).

Notons aussi, comme l'indique le courrier de la région Bourgogne-Franche-Comté du 11 mai 2026 annexé au dossier que le pourcentage retenu par le SCoT en vigueur de 6 % n'est pas très réaliste. Pour preuve, la communauté la plus dynamique démographiquement du SCoT, Dijon Métropole, n'affiche pour la période 2016/2022 qu'une croissance de + 0,38 % par an, bien en deçà des 0,6 % annoncés dans le SCoT actuellement en vigueur.

4) D'autres questions

- Concernant l'atlas cartographique des trames verte, bleue, noire et brune, le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais peut-il définir précisément ce qui est entendu par trame brune ?

D'où sont issues les informations relatives à la présence sur les communes des mammifères, oiseaux, chiroptères,...

- Concernant enfin le courrier de la chambre d'agriculture de Côte d'Or du 7 mai 2026, également annexé au dossier, qui évoque l'évaporation considérable d'eau liée à l'exploitation des carrières alluvionnaires, le Syndicat mixte du SCoT du dijonnais valide-t-il la perte de 100 000 litres /jour par hectare de gravière ?

Pour conclure, l'association précise qu'elle partage entièrement les observations formulées par FNE21 et qu'elle s'y associe pleinement.

Par ailleurs une autre question a été formulée a posteriori au sujet des épisodes caniculaires que nous connaissons.

Un article récent dans le journal le Bien Public du 26 juin 2026 à propos du chantier du quartier Bruges 2 à Dijon annonce que plusieurs immeubles sont sortis de terre dont un, rouge foncé, pour accueillir une résidence sociale de 177 logements.

Sachant que les couleurs foncées emmagasinent plus de chaleur et contribuent à l'effet d'îlots de chaleur, le choix retenu par les promoteurs paraît en cette période canicule hautement discutable et interpellé.

Pourrait-on savoir si le SCoT en vigueur mais aussi le projet de révision comportent des prescriptions ou des recommandations préconisant des teintes claires pour les immeubles afin de réduire l'absorption de la chaleur.

L'urbanisation, l'artificialisation des sols, les infrastructures de transport (routes, voies ferrées), la gestion des cours d'eau, l'agriculture et la foresterie intensives, la pollution lumineuse ou sonore, réduisent la surface des espaces naturels, les fragmentent et détériorent les écosystèmes.

Les trames écologiques s'intéressent aux continuités écologiques et sont des outils précieux pour la planification urbaine et la préservation de la biodiversité.

La trame verte fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres.

La trame bleue fait référence aux réseaux aquatiques et humides : fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides.

La trame brune est l'ensemble des réservoirs et corridors pédologiques permettant aux sols d'exercer tout ou partie de leurs fonctions écologiques nécessaires aux organismes des êtres vivants à sa surface.

La trame noire est définie au Journal Officiel (4 août 2022) comme un « réseau formé de sites où l'empreinte lumineuse est fortement limitée, voire nulle, et de corridors écologiques nocturnes.

Soirée débat : les dangers des pesticides

Quetigny Environnement organisait, comme chaque année, une soirée débat dans le cadre de la SPAP (Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides) le lundi 30 mars à la salle des Epenottes.



LA MORT EST DANS LE PRÉ



Un film de Éric Guéret

Lundi 30 mars 2026

Salle des Epenottes

10 Cours Sully

Entrée libre 18h30 Quetigny



Les Amis de la Confédération paysanne

Les Amis de la Terre

Coordonnée par Générations Futures avec FNE21, cette semaine pour les alternatives aux pesticides invite chaque année les citoyens à agir localement pour un futur agricole et environnemental plus sain. Pour informer et sensibiliser le grand public aux dangers des pesticides, tout en mettant en avant des solutions concrètes pour lutter contre l'usage des

pesticides (techniques de lutte biologique, agroécologie, permaculture, pratiques culturales innovantes), l'objectif est de favoriser le dialogue et la coopération entre citoyens, associations, collectivités et agriculteurs pour imaginer et construire ensemble des territoires durables et justes.



Au début de la soirée, chaque association partenaire se présente : FNE21, Les Amis de la Confédération paysanne, Les Faucheurs Volontaires, Les Amis de la Terre de Côte-d'Or. Puis, nous assistons à la projection du film « La mort est dans le Pré », un film de Eric Guéret de 2012. Ce film rapporte des témoignages d'agriculteurs victimes de l'utilisation des pesticides dans leurs pratiques agricoles et leur combat pour faire reconnaître leurs maladies comme maladies professionnelles.

Environ 90 participants sont présents dont 20 élèves de la Maison Familiale Rurale de Quetigny. Un débat intéressant est animé notamment par Camille Dorioz de FNE21, Geneviève Codou-David, Nathalie Joly. Le verre de l'amitié qui clôt la soirée permet ensuite un échange informel autour de la question.

Francine MULOT

« Une loi à contre-sens de l'histoire »

Après la première pétition contre la loi Duplomb qui réunissait 2,1 millions de signataires, la seconde pétition, lancée contre le nouveau texte, la loi a été classée sans suite mercredi 1er juillet par les députés de la commission des affaires économiques et son président Stéphane Travert (ex-ministre de l'Agriculture) alors même que le débat parlementaire en cours faisait rage.

Alors que des médecins, des scientifiques, des malades, des experts, des associations, des sociétés savantes et des organisations paysannes et citoyennes, en passant par les opérateurs publics d'alimentation en eau potable, alertent sur la réintroduction de l'acétamipride et le flupyradifurone, deux pesticides interdits, une majorité des députés a voté pour la loi d'urgence agricole le lundi 20 juillet. Après des heures de débats houleux à l'Assemblée, le texte a été approuvé à 296 voix contre 224. Le texte a été définitivement adopté par le Sénat le lendemain et a donc réintroduit les pesticides de la loi Duplomb. Une « surenchère pro-pesticides » et un « acharnement »

La loi d'urgence agricole, qui réintroduit des pesticides interdits et facilite la création de méga-bassines et de fermes-usines, ainsi que les tirs de loups, a donc été adoptée par les députés. Le soir même, un millier d'opposants révoltés a dénoncé le véritable déni de démocratie qui cherche à faire taire la voix des citoyens et c'est avec une colère non dissimulée que Fleur Breteau, fondatrice du collectif Cancer Colère, a pris le micro pour dénoncer la « lâcheté » des députés, des « alliés du cancer ». « Ce que fait Laurent Duplomb c'est une honte absolue, c'est un déni de science », clame Louis-Adrien Delarue, médecin à Angoulême, à propos de la loi d'urgence agricole. « Le gouvernement offre un consentement à l'empoisonnement alimentaire de la population, il ne se préoccupe pas de la santé environnementale », s'offusque Delphine Batho, ancienne ministre de l'Écologie, aujourd'hui députée Génération écologie des Deux-Sèvres. L'association Générations futures dénonce un « colonialisme chimique ».

Episodes de canicule : dans la ruche, le rôle déterminant des abeilles porteuses d'eau !

La canicule ne perturbe pas seulement les humains. Faune et flore sont également impactées par les risques de déshydratation.

Ayant constaté la présence massive et sans aucune agressivité d'abeilles sur mon bassin avec des va-et-vient incessants dignes du trafic aérien de Roissy, j'ai pensé que toutes venaient simplement s'abreuver.



Poussant ma curiosité et ayant peu de connaissances en apiculture, j'ai consulté des sites internet pour comprendre l'origine de ces comportements. Et quelle ne fut pas ma surprise de découvrir que parmi les abeilles ouvrières, il existe des porteuses d'eau.

Les nourrices travaillant toute la nuit épuisent les réserves d'eau de la ruche de sorte que celles-ci en ont besoin dès le petit matin. C'est ce qui explique que les porteuses d'eau travaillent généralement dès le début de la journée, et cela même par temps frais ou venteux.

L'eau est indispensable au bien-être de la ruche mais elle lui permet avant tout d'élever le couvain. Les larves sont nourries par les abeilles nourrices à l'aide de gelée royale et de bouillie larvaire. Ces dernières ont besoin de beaucoup d'eau pour la sécrétion de la gelée et la confection de la bouillie.

Lors d'une canicule, la ruche se retrouve sous tension : pour éviter une hécatombe il est

absolument nécessaire que les butineuses chargées de la collecte et du transport augmentent la cadence.

Un point d'eau doit se trouver à proximité du rucher. Si celui-ci est distant de plus de quelques dizaines de mètres, le risque est grand de perdre des abeilles. Je suppose que ces porteuses viennent donc de ruches proches de mon jardin, pourquoi pas celles installées devant l'hypermarché Carrefour (à moins de 200 m à vol d'abeille).

Si l'on sait que ces hyménoptères ont une vue assez basse, on peut se demander comment ils font pour trouver l'eau dont ils ont besoin. En fait, ils sont équipés d'une sorte de radar : leurs antennes sont dotées de sensilles qui leur permettent de détecter l'humidité de l'air quand elle se dégage des sources d'eau.

Les abeilles porteuses d'eau transportent le liquide dans leur **jabot**, une poche interne située dans leur abdomen. En observant leurs mouvements, j'ai pu constater qu'elles relâchaient parfois comme des Canadairs, leur cargaison de fines gouttelettes. Pour moi la nature est un sujet d'émerveillement permanent et j'ai pris un réel plaisir à rédiger ces quelques lignes et à faire partager mes observations.

Yves GALLI

Et on peut citer Cousteau : *"Le bonheur pour une abeille ou un dauphin est d'exister. Pour l'homme, c'est de le savoir et de s'en émerveiller."*



Février –mars : période idéale pour la taille

*"Taille tôt, taille tard mais taille en mars"
le dicton est bien connu et c'est le samedi 7 mars
que l'association Quetigny Environnement, en
collaboration avec les Jardiniers de Quetigny,
avait donné rendez-vous aux jardins familiaux
pour une séance traditionnelle d'initiation à la
taille.*

Mars faisait danser les jonquilles dans les allées des jardins familiaux, le printemps s'annonçait. Si la veille, au jour de la Saint Colette chantait l'alouette, on entendit ce matin-là les premiers coups de bêche dans les parcelles et, au verger, les claquements de bec des sécateurs. Après les gelées hivernales, avant le réveil végétatif complet, c'était le moment idéal, début mars, pour dynamiser la sève des arbres fruitiers avant le redémarrage. Mais l'art de la taille ne se résume pas à couper au hasard et la peur de mal faire avait poussé l'équipe de Quetigny Environnement à l'organisation d'une séance d'apprentissage.



Arnaud Aubert, avec ses connaissances de professionnel, assurait la théorie et la pratique sur le terrain. Il était venu nous apprendre et nous faire comprendre les fondamentaux de cet art, les principes généraux de la taille et l'évaluation des besoins des arbres en fonction des espèces fruitières. Au cours de cette matinée, nous avons pu aborder la taille dans une logique résiliente et favorable à la biodiversité.

Après une écoute religieuse autour du maître, nous avons pu dialoguer, poser moult questions et partager nos expériences plus ou



moins réussies. La séance qui réunissait une quarantaine de personnes était gratuite et ouverte à tous.

Rien ne sert de paniquer, il faut tailler à point... avec les outils appropriés, désinfectés et aiguisés bien sûr ! C'est ce que les experts de Quetigny Environnement ont fait pour assurer la taille au verger conservatoire le samedi 13 mars.

Jean MICHOT



**Ils en ont aussi profité pour
tailler un bout de gras !**

La nature s'invite à la Parenthèse

Merci à Blandine (Schwartz), la directrice de la Parenthèse et à tout le personnel d'avoir accueilli le mercredi 15 avril, quelques membres de notre association qui agissent localement pour mieux comprendre les enjeux environnementaux qui nous entourent et préserver notre cadre de vie.

Cette journée, dédiée à la nature autour du jardinage, de la découverte du monde du vivant, en particulier végétal, et de la poésie, a permis aux visiteurs de tout âge, de participer aux différentes animations proposées en extérieur, dans le patio ensoleillé, le tout dans une ambiance conviviale. Diverses activités ont été proposées par les bénévoles de l'association.

L'atelier **Apprentissage des semis et des boutures** a permis aux participants de mettre les mains dans la terre afin de réaliser semis et plantations de printemps et surtout de repartir avec des conseils simples et concrets pour multiplier les plantes et démarrer les cultures chez eux.

L'atelier **Identification des arbres** à partir de leurs feuilles. Il s'agissait à partir d'une grande affiche présentant 15 arbres de retrouver les feuilles correspondant à chacun d'entre eux. Ces feuilles avaient été ramassées la veille sur Quetigny à l'exception de l'une d'entre elles collectée dans la forêt de Chevigny (feuille d'orme). Quelques intrus avaient été glissés parmi l'ensemble. L'occasion de tester le sens de l'observation des petits et des grands et d'aborder le vocabulaire descriptif de leurs caractéristiques (pétiole, nervure, limbe, feuilles dentées, lobées,...)

L'atelier **Lecture-loisir**, s'est déroulé dans une salle aménagée permettant aux enfants d'être installés confortablement au milieu de coussins, rendant ce moment très agréable.

Cet atelier lecture, programmé à différents moments de la journée, autour d'albums sélectionnés dans le fonds jeunesse de la médiathèque, a permis une réflexion sur la nature qui nous entoure. Les enfants et les parents sont repartis avec en cadeau un haïku (bref poème japonais) dont le but était de faire prendre conscience que la beauté de la nature peut naître partout si nous savons regarder autour de nous.



Des jeux ont été également proposés comme la reconnaissance des graines en utilisant la vue, l'odorat, le goût, la découverte de la forêt et toutes ses richesses (faune, flore) à travers des mots mêlés et croisés.

Cette belle journée a été l'occasion d'échanger, de transmettre et de partager autour de la nature.

Brigitte BOULLEY



A la recherche de la *Paeonia mascula*

Mais qui donc se cache derrière ce nom latin ? Et bien pour le savoir l'association Quetigny-Environnement avait donné rendez vous, le 25 avril à 9 heures place Abbé Picard, à une dizaine de personnes. Accompagnés de notre guide Gérard Bogenez, nous sommes allés découvrir cette pure merveille dans un endroit tenu secret !

Après avoir serpenté à travers une belle forêt domaniale entre branches et ronces, elle s'offre enfin à nous. Une pure merveille ! Sa rareté lui a valu d'être protégée au niveau national. Toute cueillette ou prélèvement de tubercules sont donc strictement interdits.

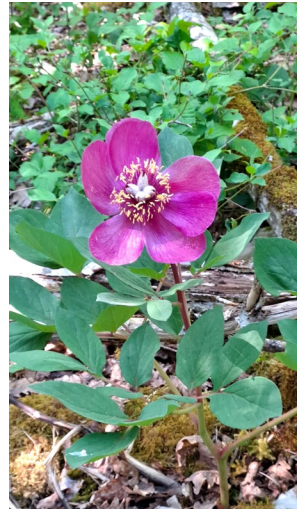
Ce fut pour nous tous un honneur de l'observer, de la photographier dans son environnement, sur un plateau calcaire boisé, de hêtres, de chênes pubescents associés à des zones de pelouses.



C'est très rare en Côte-d'Or ! Quel privilège ! Quel beau cadeau ! Elle n'apparaît que brièvement chaque année généralement de la fin du printemps au début de l'été mais le réchauffement climatique bouleverse quelque peu sa floraison. Son caractère éphémère rend sa présence d'autant plus précieuse.



Lorsque quelqu'un la découvre dans un parterre, tout le monde s'arrête et l'immortalise en la photographiant. Elle ne passe pas inaperçue.



Avec ses grandes fleurs, d'un beau rouge foncé ou rose vif, ses étamines jaunes aux stigmates rouges, ses grandes feuilles vertes, lobées et caduques, elle peut être identifiée facilement. C'est une magnifique plante vivace appartenant à la famille des Paeoniaceae comprenant environ 33 espèces. Paeon, dieu guérisseur de l'Olympe dans la mythologie grecque, lui a donné son nom. Il utilisait ses racines pour leurs propriétés anti-inflammatoires et calmantes, s'attirant ainsi les faveurs des dieux. On dit aussi qu'elle est un cadeau des dieux et qu'elle apporte chance et protection. En planter une près de sa maison est censé éloigner les influences négatives. Alors à vos plantations uniquement de pivoines horticoles dans vos jardins !

Une autre curiosité concerne sa longévité. Certaines plantes peuvent vivre et fleurir pendant plus de cent ans !

Alors avez-vous trouvé de qui je parle ? Cette balade naturaliste nous a permis de partir à la rencontre d'un véritable joyau botanique : **la pivoine coralline sauvage**. Sur l'itinéraire, nous avons pu aussi observer quelques orchidées sauvages, des frênes à fleurs, ainsi que du grémil pourpre bleu.



Après cette belle découverte, nous reprenons le chemin du retour la tête pleine de fleurs sauvages.

La nature est belle quand on sait la regarder et la protéger. A l'année prochaine, pour une nouvelle rencontre avec la « pivoine ».

Brigitte BOULLEY

Sortie naturaliste en plaine de Saône

Le temps était des plus incertains pour ce dimanche 31 mai 2026 avec la fin annoncée de l'épisode caniculaire sur la région qui avait duré plus d'une semaine avec des températures parfois proches des 35 degrés.

Mais notre animateur, après avoir consulté le samedi 30 mai en fin de journée la météo agricole indiqua que le ciel devrait être couvert, au pire de très faibles précipitations étaient attendues. Pas de quoi renoncer à ce périple naturaliste d'une journée en plaine de Saône !

C'est ainsi qu'un groupe de 8 personnes se retrouva à 9 heures pétantes place abbé Picard. Marc annonça les différentes étapes de la journée : Marnay, puis la lône de la Grosne (toujours à Marnay) puis les bords de Saône près d'Ouroux où nous pique-niquerons vers 13 heures. Sans égrener toutes les plantes et tous les oiseaux observés en cette matinée, on retiendra surtout la forte présence de cigognes sur tous les sites visités dont les premières implantations, nous dira notre guide, remontent à 2016.



Après un repas tiré du sac où nous partageons quelques vivres et boissons en toute convivialité, direction le port d'Ouroux - commune d'Ouroux-sur-Saône - nous nous dirigeons près d'une petite mare au milieu d'une pâture où se repaissaient des vaches allaitantes avec leurs veaux. Un véritable paradis sauvage, jugez plutôt :



aigrette, garzette, héron cendré, héron garde-bœuf, vanneaux, courlis cendré, milan noir, berge-ronnette grise, ouette d'Egypte et j'en oublie sûrement, le tout sur une surface de moins d'un hectare.

Après cette étape, direction les mortes d'Epervans où nous relèverons une forte présence de cigognes. A proximité, on observera le manège d'une pie grièche écorcheur qui jouera à cache-cache avec le viseur du téléobjectif de Marc tandis que des hirondelles de fenêtre prélèvent de la boue pour faire leur nid dans des flaques humides. Puis cap sur les bords de Saône et l'île Chaumette, toujours à proximité d'Epervans où nous ferons quelques identifications botaniques (Tanaïsie, sureau hièble ...).

Une dernière étape nous conduira au plan d'eau de Gigny, près de Chorey-les-Beaune, où nous pourrons observer des foulques macroules, des grèbes huppés dont un qui couvait sur son nid, des utriculaires (plantes aquatiques carnivores) et quelques orchidées sur les berges.

18h45 : après 200 km de route, nous regagnons Quetigny, un peu fourbus mais des images plein les yeux. Nous avons, l'espace d'une journée, retrouvé Marc Carvin, naturaliste bénévole passionné et passionnant qui animait il y a près de 30 ans nos voyages en bus avec nos amis jardiniers. Un très, très grand merci à lui.

Yves GALLI

Le soufflage de feuilles : néfaste pour l'homme et la nature

Bruyants, polluants et néfastes pour la biodiversité : les souffleurs de feuilles, autrefois cantonnés à l'automne, s'utilisent désormais toute l'année. Problème : ils sont extrêmement bruyants, néfastes pour la faune et sont aussi source de pollution de l'air, en ce qui concerne les modèles à essence.

Quand et comment les utiliser ? Quelles sont les alternatives ?

Préambule

En voulant faire cet article sur les souffleurs, rotatifs et autres instruments de torture pour l'homme, la nature et la biodiversité, et bien que j'aie pressenti une certaine agression de tout ces engins, je ne m'attendais pas à un tel degré de nocivité.

C'est pourquoi je vais essayer dans ce résumé de montrer à quel point nos habitudes : pelouses tondues à ras, pas un brin d'herbe qui ne dépasse, propreté des sols sans adventices, ni feuilles tombées pourtant bien utiles à la régénération de nos arbres, nuisent gravement à la biodiversité.

Je vais être direct : il est vraiment important de reconsidérer notre vision des pelouses "propres" et d'encourager les pratiques écologiques, prônées par les associations environnementales, en mettant en lumière les avantages des méthodes naturelles. Evidemment, ce n'est pas sans défis. Il faut convaincre les gens et changer les mentalités, une tâche qui nécessite du temps et des efforts concertés.

"La Souffleteuse infernale"

L'histoire commence comme tout conte de fée... Il était une fois, une espèce invasive, « la Souffleteuse infernale ».

Elle n'existait pas il y a quelques années et a commencé à apparaître en octobre/novembre, à l'automne. Puis enhardi par le manque de réaction, elle se multiplia et sa présence au fur et à mesure du temps devint plus importante. Elles déborda sur décembre, puis janvier/février. Les feuilles ne se ramassaient plus à la pelle mais à la souffleteuse et avec son allié : l'aspirateur de feuilles, une autre monstrueuse machine!

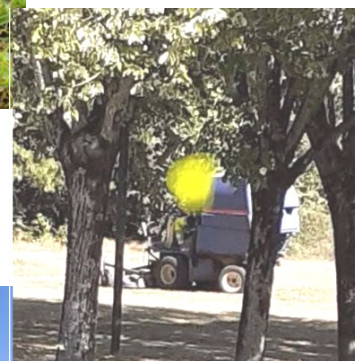
Puis cela dura jusqu'au printemps où l'on pensait avoir un petit répit, plus de feuilles, plus de souffleteuse, pensait on ! Mais voilà avec le réchauffement climatique les arbres perdent tôt leurs feuilles ! On ressort donc la souffleteuse de mai à septembre et la boucle est bouclée !

Le tableau ne serait pas complet si je ne disais pas un petit mot sur son complice, le rotatif qui combat pendant des heures la moindre petite herbe pointant son nez, aussitôt soufflée par la souffleteuse qui nettoie l'allée mais qui est aussitôt ramenée à sa place par le vent : c'est du vécu ! Nous l'avons vu !

C'est pourquoi depuis quelques années, nous entendons été comme hiver, la tondeuse, le rotatif et la souffleteuse. Le service des espaces verts, la Métropole et les copropriétés s'unissent pour que du matin jusqu'au soir, sans respect des horaires, ils nous gratifient d'un concert de décibels.



Exemple de dégâts d'un rotatif sur les arbres : ici sur le tronc d'un tulipier au Grand Chaînet



Tonte en juillet/août en pleine canicule : « il faut nous occuper ! » dicit les pauvres agents obligés de tondre de la poussière en pleine canicule par 40°C ...

Le soufflage de feuilles : néfaste pour l'homme et la nature

« *Ça tue tout* » était le commentaire lapidaire, réaliste et bien triste d'une équipe de jardinage qui s'est sentie « *obligée* » de s'en servir. Ceci n'est guère étonnant lorsqu'on constate que la vitesse des flux d'air projetés par les souffleurs peuvent atteindre plus de 120 km/heure, suffisante pour anéantir ou au moins blesser et déplacer tout petit animal qui a la malchance d'être touché. Même s'ils ne sont pas directement atteints, ils perdent leurs zones de refuge, de repos, de nidification ou bien d'hibernation. Les animaux nocturnes qui se dissimulent dans la litière pendant la journée ou qui y passent l'hiver sont plus particulièrement vulnérables, notamment les lépidoptères et les hérissons, deux classes d'animaux qui se font de plus en plus rares. Bien entendu, la perte de la litière signifie la disparition d'un réservoir critique de nourriture pour une pléthore d'espèces, et notamment les oiseaux qui sont également en forte diminution tant en termes de nombre que de diversité.

L'utilisation des souffleurs a également des conséquences indésirables pour le sol et ses habitants. En faisant sauter la litière et en partie la couche arable (enrichie en humus) juste en dessous, les jets puissants des souffleurs privent le sol – et la végétation associée – de leur source primordiale de nutrition. Les conséquences, surtout à long terme, peuvent s'avérer graves : à plus grande échelle, on pense à la désertification des régions appauvries par l'abattage de la forêt primaire.

De plus, en perdant sa protection, le sol devient plus susceptible à la dessiccation, à la super saturation (l'humus absorbe et libère lentement l'eau) et à la compaction. Une compression trop ferme du sol diminue l'aération et sa capacité à retenir l'eau, ce qui détériore les conditions de croissance des racines, et rend plus difficile la construction des galeries et des nids. Ceci est pertinent car, en plus de la litière, la couche arable abrite un assortiment riche d'espèces impliquées elles aussi dans la libération des nutriments et dans le brassage mécanique de la terre : par exemple, les fourmis constructrices de galeries, les tardigrades et d'autres genres de collembole. En raison de leur impact sur le sol, les souffleurs risquent également de détruire les nids des abeilles solitaires (jeunes en développement) et des bourdons (y compris les reines en hibernation), tout en éparpillant diverses espèces de larves et des œufs enterrés des criquets.

Pour compléter le schéma, les effets destructeurs des souffleurs ne se limitent pas aux espèces rattachées physiquement à la litière et au sol. Par exemple, leur bruit monstrueux fait fuir les oiseaux et les empêche de communiquer efficacement.

Sans pour autant parler des pertes de fleurs heurtées par inadvertance, et l'élimination des graines qui ne germeront plus, on peut aisément comprendre que l'usage des souffleurs dans les jardins peut avoir des effets catastrophiques et, au moins pour les zones de végétation, qu'ils devraient impérativement éviter.

C'est aussi un danger pour la biodiversité, les oiseaux, les insectes et les petits mammifères sont perturbés, voire chassés de leur habitat naturel. Les feuilles et les branches soufflées à une vitesse pouvant atteindre 220 km/h ne se décomposent plus sur le sol, ce qui empêche la formation d'humus et de nutriments. Les petits animaux vivant au sol, tels que les vers, les insectes, les araignées et les petits mammifères, perdent leur nourriture et leur habitat, et le sol est privé de sa couche supérieure qui le protège du dessèchement et du froid.

En résumé :

Des nuisances majeures pour la santé humaine

Le principal grief contre les souffleurs, particulièrement les modèles thermiques (à essence), est leur impact sanitaire :

Nuisances sonores : avec un niveau sonore dépassant souvent les 100 dB (équivalent à un marteau-piqueur ou une tronçonneuse), ils présentent un risque de perte auditive pour l'utilisateur.

Qualité de l'air : les moteurs à deux temps sont extrêmement polluants. Une demi-heure d'utilisation peut émettre autant d'hydrocarbures qu'un pick-up parcourant 3 000 km.

Dispersion de particules : le souffle à haute vitesse (jusqu'à 220 km/h) projette dans l'air des poussières fines, des excréments, des spores de champignons et des bactéries, posant un risque respiratoire (asthme, infections).

Le soufflage de feuilles : néfaste pour l'homme et la nature

**Mais plus sérieusement, les
souffleurs thermiques, c'est :**

Des nuisances sonores - un fléau quotidien

Vous ne pouvez pas les rater. Depuis quelques années, les souffleurs à feuilles sont les meilleurs amis des agents municipaux, dont le ramassage des feuilles dans les parcs ou jardins, tâche parfois fastidieuse, est facilitée par leur utilisation. Commençons par le principal désagrément, qui n'a échappé à personne : son bruit. Quoi de plus désagréable que d'entendre cet infernal *"Vrrroouuummm"* quand on se balade tranquillement ? Logique lorsque l'on sait que certains souffleurs de feuilles sont tout simplement nocifs pour l'ouïe : le seuil de 85 décibels, limite pour la santé, est parfois dépassé par ces engins, qui peuvent monter jusqu'à 105 décibels. Ils sont aussi bruyants qu'un marteau-piqueur et émettent des gaz d'échappement nocifs.

Par ailleurs, au-delà des risques auditifs, une exposition chronique à ces sons assourdissants peut entraîner du stress, de l'irritabilité, voire des problèmes cardiovasculaires. Chez les enfants et les personnes âgées, les impacts sont encore plus marqués.

L'exposition chronique au bruit (au-delà de 55 dB recommandé par l'OMS) augmente le stress et les risques d'infarctus ou d'AVC. De fait, le niveau sonore excessif tue 137 personnes chaque jour en Europe, soit 50 000 décès par an. Autrement dit, 1,8 % des crises cardiaques en Europe sont attribuées à un niveau sonore excessif.

Pollution de l'air : une réalité à ne pas ignorer

Comparé à une voiture qui a un système de filtration, les moteurs des souffleurs émettent jusqu'à cent fois plus de polluants. Alors considérons un instant les effets de ces polluants. Les moteurs à deux temps émettent du carbone, des oxydes d'azote, et même des composés organiques volatils. Les niveaux de pollution sont tels qu'une étude, il y a quelques années, a démontré qu'utiliser l'un de ces appareils pendant une demi-heure équivalait à conduire un pick-up sur 3000 kilomètres. D'ailleurs, les particules fines produites ont des effets dévastateurs : asthme, cancers, maladies cardiovasculaires... La liste est longue.

Les souffleurs de feuilles dans les villes aggravent encore la situation de l'air, car lors de leur utilisation sur les pelouses et les trottoirs, les microbes, les spores de champignons, les déchets et les excréments d'animaux sont soulevés et finement dispersés dans l'air. Il en va de même pour les poussières fines provenant de l'abrasion des pneus et des freins. C'est pourquoi les organisations de protection de la nature conseillent donc de prendre plutôt un râteau.



Souffleuses en action en juillet : la poussière visible monte à plusieurs mètres

Le soufflage de la voirie remet en suspension les micro-organismes présents dans les poussières urbaines à une concentration telle qu'elle représente un risque pour la santé des travailleurs effectuant cette tâche. L'employeur devrait fournir un équipement de protection individuelle complet et sensibiliser les travailleurs concernés aux risques pour la santé encourus lors de l'activité de soufflage. Il est vivement encouragé à trouver une solution alternative pour le nettoyage de la voirie.

Ils maintiennent l'esthétique de nos pelouses, mais le coût environnemental et sanitaire est colossal.

Dans la mesure où l'objectif principal des souffleurs est l'élimination des feuilles et autres débris végétaux, ils exercent forcément une influence calamiteuse sur la litière et la vie qui en dépend et également sur le sol qu'elle protège et enrichit.

Le soufflage de feuilles : néfaste pour l'homme et la nature

Un désastre pour la biodiversité et les sols

L'usage systématique de ces machines perturbe l'équilibre écologique des jardins et des espaces verts :

Destruction de l'habitat : les feuilles mortes servent d'abri et de nourriture à une multitude de petits animaux (vers, insectes, araignées, hérissons).

Mise à nu du sol : sans sa couche de feuilles, le sol se dessèche et devient vulnérable au froid. La formation d'humus est interrompue, ce qui appauvrit la terre en nutriment.

Mortalité directe : les modèles "aspirateurs-broyeurs" tuent net la petite faune (comme le papillon citron) qui hiverne dans les feuillages.

Quelles alternatives adopter ?

La synthèse des experts et des organisations de protection de la nature suggère de repenser l'entretien des jardins :

Alternatives / Avantages

Le râteau, le balai, zéro pollution, silencieux, préservent la microfaune, économique.

Le paillage et passer la tondeuse sur les feuilles pour les hacher ; elles nourrissent alors le gazon naturellement.

Le "laisser-faire", laisser les feuilles au sol dans les zones non passantes (massifs, sous les haies). Le souffleur électrique moins bruyant et moins polluant à l'usage, mais pose la question de l'extraction du lithium pour les batteries.

Le conseil clé : l'idéal est de ne dégager que les accès de mobilité (pour éviter les glissades) et de laisser la nature recycler les feuilles partout ailleurs pour favoriser un sol vivant et fertile.

Entre solution...

Un engagement collectif vers une solution durable

Parfois, on a l'impression que faire le moindre changement est un peu compliqué mais, concrètement, il faut voir au-delà. Imaginez un monde où chaque appareil est pensé pour minimiser son impact écologique tout en optimisant la performance. Un rêve qui n'est pas si lointain, si chacun apporte son grain de sel.

Face aux enjeux actuels, former les citoyens et professionnels aux pratiques durables pourrait être une clé de voûte. Cela peut se faire à travers des ateliers, des formations en ligne ou encore des communautés locales d'entraide. Ces initiatives permettent de sensibiliser un large public et facilitent la transition vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Bien que l'évolution s'annonce lente, la perspective d'un avenir plus vert et serein reste prometteuse. Pour aboutir à ce changement, nous avons tout intérêt à partager nos connaissances et ressources. ainsi, qui sait, peut-être que dans quelques années, tous les coins de rue résonneront d'un simple froissement de feuilles plutôt que d'un bruit assourdissant. C'est un cap que nous devons nous fixer ensemble pour le bien de notre planète.

... et utopie

Vers un changement des mentalités au jardin ?

La disparition programmée du souffleur thermique est le symbole d'un changement plus profond, car la transition écologique s'invite dans nos jardins. Comme pour la voiture thermique, la tondeuse à essence ou les pesticides, les habitudes doivent évoluer. Il ne s'agit pas seulement de remplacer un outil, mais d'adopter une nouvelle manière d'entretenir la nature en la rendant plus douce, plus consciente et plus durable. Les jardiniers d'aujourd'hui deviennent les écologistes de demain, et chaque décision, même la plus petite, participe à la protection de notre planète.

Enquête de **Lionel SANTONA**

Sources

<https://www.energie-environnement.ch/biodiversite-jardin/souffleurs-de-feuilles>

<https://www.watson.ch/fr/suisse/nature/470042352-ils-ont-enquete-13-ans-sur-les-souffleuses-a-feuilles-verdict>

<https://www.pleinevie.fr/vie-quotidienne/jardin/cet-outil-de-jardin-va-bientot-disparaitre-il-pollue-autant-qu'un-trajet-paris-lyon-en-voiture-157856.html>

<https://www.forumprojetsdd.org/vivant-ep2/>

<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S1775878523002138>

Des jardins sans gazon ... faire évoluer les mentalités !

Tout comme ces murs verts de thuyas pauvres en biodiversité qui stérilisent les sols, les pelouses dans nos jardins sont devenues une aberration, un non-sens écologique. Tendu à ras, nourri d'engrais, ce tapis vert parfait qui réclame arrosage et entretien, ne résiste pas aux épisodes caniculaires et se transforme l'été en véritable paillason.



Mais d'où vient ce besoin collectif, cette obsession pour une pelouse parfaite, ce gazon plus vert que vert ?

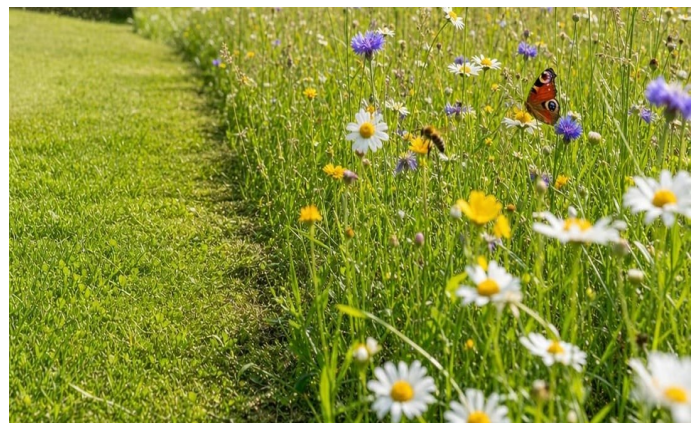
Les citadins attirés par la vie rurale, en quête de verdure naturelle, disposent d'un jardin avec pelouse. Signe de réussite sociale, la pelouse, rasée comme un terrain de golf, était ces dernières décennies, le symbole de la maîtrise et de la beauté du jardin. Il fallait rivaliser avec les voisins pour avoir le plus beau gazon du lotissement, le carré le plus vert, le plus net avec les bordures alignées impeccables. L'herbe haute n'était pas tolérée, un entretien soigné de la surface enherbée impliquait la tonte qui devenait un rituel presque hebdomadaire au printemps. Les aventures, ces herbes indésirables dites "mauvaises", comme le chiendent, le liseron, le trèfle ou le pissenlit,

exigeaient l'usage de désherbants sélectifs. Peu d'insectes s'intégraient dans ce milieu uniforme, contrôlé, aseptisé. À part quelques merles noirs qui sautillaient dans le gazon vert, la biodiversité était réduite à peau de chagrin.

Pour accueillir la biodiversité au jardin, aller vers un jardin vivant, il faut renoncer au gazon, envisager le jardin différemment. L'idée consiste à diversifier les plantes à fleurs, planter des arbustes, des arbres, diversifier les espaces verts, cultiver un mini potager ou même laisser un coin du jardin totalement en friche. Des alternatives comme des plantes adaptées à la sécheresse, sédums, thym, plantes tapissantes ou rampantes, plantes vivaces ou mélanges de plantes bucoliques permettent aussi de créer des pelouses fleuries plus écologiques.

Des changements qui nécessitent une évolution des mentalités mais qui sont nécessaires pour créer un jardin sans gazon, un jardin fructueux en pollen, en nectar, pour le plus grand bonheur des insectes et des oiseaux. Pour le plus grand bonheur aussi des citadins. Avec une diversité botanique écologique et romantique, au milieu des massifs fleuris et des buissons colorés quel que soit l'espace du jardin, ils y trouvent l'apaisement et l'inspiration, apprécient le pouvoir régénérant d'une nature retrouvée. Selon Erik Orsenna : "Le jardin est la prolongation naturelle d'une conception de la vie" ...

Jean MICHOT



Images insolites

Des visites inattendues



Huppe fasciée très élégante, aux ailes rayées de noir et blanc, au plumage chamois orangé, un bec effilé légèrement arqué.



Grimpereau des jardins au dessus marron finement moucheté et un bec incurvé vers le bas. Longueur : 12,5 cm

Visite inattendue d'une huppe fasciée qui s'est invitée le dimanche 19 juillet 2026 à la table sur la terrasse de Yves GALLI. C'est la deuxième fois qu'il voit cet oiseau dans la ville depuis qu'il habite à Quetigny. C'est aussi un grimpereau des jardins, égaré, rentré sans effraction, qui avait rendu visite à notre ornithologue amateur dans sa véranda le 25 avril 2026! Les oiseaux sont-ils capables d'amitié pour notre ancien président, passionné par leur vie ?

Photos Yves GALLI

La puissance de la vie

Souvent, on passe devant la nature sans vraiment la voir... « Le printemps est le moment où la vie est présente en toute chose » écrit la poétesse britannique Christina Rossetti. C'est là que tout commence et que la terre rit en fleurs. Des plantes dotées d'une remarquable puissance de vie et d'une remarquable capacité d'adaptation s'ajustent aux défis de l'environnement urbain, sans oublier les modifications des terrains et les changements climatiques.



C'est ainsi que l'on peut saisir en photo ces inattendus endroits où le printemps célèbre la vie. Des bourgeons d'arbustes sont capables de perforer la toile de tristes claustras pour offrir leurs fleurs, l'orchis pyramidal dresse crânement son épis floral au travers d'un tas de ferraille pour béton armé.

Photos Jean MICHOT



Aedes albopictus : moustique-tigre



Le moustique tigre, visible à l'œil nu, est facilement identifiable. Il est petit (5 mm environ, plus petit que les autres espèces de moustique), il est rayé noir et blanc (il a 5 rayures blanches sur les 6 pattes, une ligne blanche sur la tête et le dos et deux antennes).

Il pique aussi bien en plein jour qu'à l'aube ou au crépuscule, principalement le matin et en soirée. Mais attention, contrairement au moustique commun dont le vol bruyant vous empêche de fermer l'œil la nuit, le moustique tigre très vif et féroce d'où son nom "tigre" est silencieux et diurne.

Si son rayon d'action est limité, il se déplace en vol sur un périmètre de 150 mètres, la majorité de ces moustiques se développent en zone urbaine, à proximité immédiate des habitations où il prolifère.

La femelle seule pique après l'accouplement pour récolter dans le sang la source de protéine nécessaire à la fécondation des œufs. Et elle peut piquer plusieurs fois la même personne dans un laps de temps très court!

Après un repas sanguin, elle dépose ses œufs dans des récipients, naturels ou artificiels, de couleur sombre contenant un peu d'eau stagnante (vases, soucoupes de pots de fleurs, gouttières mal vidées, flaques d'eau après les fortes pluies, coquilles d'escargot vides ...).

Le cycle de vie des moustiques tigres est plus long que ce que l'on peut penser. **Il peut vivre 4 à 6 semaines.** Les femelles ont généralement la durée de vie la plus longue, le mâle mourant généralement au bout d'une dizaine de jours, le temps pour lui de féconder la femelle.

Le moustique tigre peut transmettre des maladies dangereuses: dengue, chikungunya et Zika après piqûre d'une personne infectée.

Adopter les bons réflexes

À la maison

Faire une tournée hebdomadaire : vider/brosser soucoupes, seaux, jouets ; retendre les bâches.

Couvrir les récupérateurs (moustiquaire maille ≤ 1 mm) + trop-plein.

Nettoyer gouttières/rigoles ; vérifier l'écoulement après pluie.

Installer des moustiquaires sur fenêtres/portes (guide d'achat).

Sur soi

Appliquer un répulsif homologué (DEET, icaridine, IR3535, PMD) selon la notice.

Porter des vêtements longs et clairs.

Utiliser des moustiquaires.

Utiliser des ventilateurs en intérieur/terrasse ; soulager avec thérapie ou sprays apaisants.

La petite histoire

L'insecte a débarqué à Menton (Alpes-Maritimes) en 2004. Son arrivée s'est faite par bateau, dans le cadre d'un commerce illégal de pneus usagés. *"Ceux-ci ont fait office de gîtes larvaires. C'est ce que cherchent les femelles : un abri de couleur sombre contenant un peu d'eau stagnante"*, décrit Claire Valiente Moro, enseignante-chercheuse à l'université Claude-Bernard Lyon .

En vingt ans, le moustique tigre a colonisé la majorité de la France hexagonale. Il est aujourd'hui présent dans 81 départements et il s'est installé durablement .

Quelques liens utiles

https://fr.wikipedia.org/wiki/Aedes_albopictus

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-ce-qui-faut-savoir-sur-lui>

<https://moustigre.org/le-moustique-tigre/>

Energie, à quel prix ?

J'ai voulu, il y a quelques semaines, faire le point sur mes consommations de gaz et d'électricité, toutes les deux assurées par la société ENGIE.

Je me suis d'abord reporté au contrat de vente et son indice publié le 25 janvier 2023, contrat nommé depuis avril 2023 « *Offre duo tranquillité* ».

Le contrat prévoit logiquement que les indices de prix sont indexés et susceptibles d'évoluer par rapport à un tarif dit "bleu" pour l'électricité et selon une combinaison d'indices du marché de gros français (dit marché PEG, Point d'Echange de Gaz). S'ensuivent plusieurs précisions bien compliquées pour le commun des mortels, chacune de ces précisions se terminant par « *ces indices évoluent en fonction des échanges de gaz naturel* » ou « *la formule ci-dessous à la hausse comme à la baisse tous les mois...* ».

Nous sommes bien prévenus.

Mais où l'affaire se complique, c'est quand ce document entreprend de nous expliquer comment les valeurs de ces indices sont calculées.

Description des indices de calculs des prix :

L'indice MA2 PEG est le prix coté sur le PEG du contrat futur mensuel de gaz naturel, correspondant à la moyenne des cotations constatées, pour le mois de consommation, considéré,

sur la période d'un mois se terminant un mois avant le mois de livraison visé.

L'indice QA PEG est le prix coté sur le PEG du contrat futur trimestriel de gaz naturel, correspondant à la moyenne des cotations constatées, pour le trimestre de consommation considéré, sur la période d'un mois se terminant un mois avant le trimestre de livraison visé.

Précisons que MA est mis pour « *Month ahead* », ce qui signifie en anglais « *le mois à venir* » et QA est mis pour « *Quarter ahead* » qui signifie « *trimestre à venir* ».

Cela n'a pas éclairé ma lanterne pour procéder à une quelconque vérification.

J'imagine que les ingénieurs de la CRE (Commission de régulation de l'énergie) sont tenus à l'utilisation de tels modes de calculs à cause du fonctionnement actuel de toute l'économie : recherche d'approvisionnements divers pour maintenir les profits, concurrence effrénée et probablement d'autres critères que j'ignore. J'espère malgré tout que ces calculs bien compliqués ne sont pas sources d'erreurs.

C'est un lieu commun d'ironiser sur "la simplification administrative" mais ces complications ne sont-elles pas la marque d'un technicisme insupportable de la société capitaliste ?

Gérard COTHENET



Triste balade urbaine...

Février. Un capricieux soleil d'hiver, bien que pâle, m'invite à me dégourdir les jambes. La marche, ce moyen privilégié pour se mouvoir, a de nombreux effets bénéfiques sur la santé physique aussi bien que psychologique. Marcher par-ci par-là, mais où donc aller après avoir franchi la porte de votre pavillon de banlieue ?

Pour m'évader du lotissement étrié qui avorte sur le boulevard, je dois déjà emprunter des trottoirs bitumés, bordés de tristes claustras. Des claustras qui séparent les hommes dont la couleur tendance anthracite est déprimante! Après, je chemine sur une voie piétonne matérialisée de lignes blanches, voie attenante à la piste cyclable. Ne pas me distraire, ne pas rêver, ne pas m'écarter de ce chemin tracé car je risque de perturber la circulation d'un cycliste ! Difficile alors de quitter mon mode de vie urbaine pour trouver un lien réel avec la nature... Sur ces couloirs balisés, une, puis deux trottinettes, échouées à l'entrée d'un chemin de terre, braquent mon regard et me narguent avec insolence. Ces deux silhouettes inattendues abandonnées au beau milieu de la piste ne peuvent pas, en effet, trotter plus loin.

Quittant alors le quartier urbain, au détour de la voie cyclable, je balaie visuellement l'environnement qui m'entoure. Le paysage, perforé de voies routières, de ponts, de pylônes, d'arbres dénudés, de champs découverts, tente de mettre en éveil tous mes sens. Au loin, dans ce paysage désolé, immobile, insensible et défiguré, un blockhaus rouge déterré du sol agresse l'horizon. Le data center, intégré bizarrement dans les terres agricoles, connecte les urbains paralysés devant les écrans. Triste campagne artificialisée où la nature n'est plus, où la tranquillité et la détente sont difficiles à trouver dans ce paysage péri-urbain. Exposé au bruit de fond, agaçant, incessant, propagé par la circulation des voitures, je ne peux pas méditer et me concentrer sur la marche. Je ne peux ni savourer un environnement paisible pour me sentir libre, ni respirer un air sain. Il est donc



difficile de m'épanouir et de vider mon esprit dans cette nature hostile. La flânerie qui se voulait un temps de détente et d'apaisement, devient une activité ennuyeuse, fade et sans romantisme. Rien n'inspire le silence, ni la rocade avec ses nuisances sonores et insidieusement polluantes, ni l'avion dans le ciel bas et lourd qui perturbe mon instant de "tête en l'air" !

Désabusé, je poursuis tristement mon chemin jusqu'à la commune voisine, persuadé, à défaut d'une saine oxygénation, des nombreux bienfaits de la marche. Des chemins tracés me guident encore et, obstiné, je continue le trajet.

Mais voilà, pour clore cette triste balade et assombrir un peu plus ce tableau gris, je tombe dans le panneau ! Une signalétique me rappelle les contraintes d'une nature désespérément urbaine et m'interroge sur la marche comme espace de liberté intérieure ...

Jean MICHOT



Voyage en Saône et Loire

Nous partons à 8h de la place Abbé Picard pour la direction de Bissy-sur-Fley où nous sommes attendus à 9h30 au château de Pontus de Tyard par Claude Jouve, ex président de l'association « Renaissance du château de Pontus de Tyard » et ancien maire du village. Claude est passionné et passionnant et il nous fait découvrir ce personnage, né en 1521 et mort en 1605.

Pontus de Tyard fut écrivain, poète, philosophe et homme d'église (il devint même évêque de Chalon sur Saône). Il fut membre du cercle littéraire de la Pléiade.

Nous visitons le château à travers ses différentes périodes de reconstruction, le verger d'arbres fruitiers et la parcelle de vigne conservatoire (environ 80 clones différents du cépage chardonnay et 50 cépages anciens). C'est entre 2012 et 2013 que l'association avait entrepris de planter 13 ares de vigne pour produire un vin nommé "Pasithée" du nom de la muse de Ponthus de Tyard.

Ensuite Claude Jouve nous invite à une dégustation de vin blanc, de vin claret et vin pétillant rosé qui porte le nom de "Les Bulles de Pontus".

A 13h, nous nous retrouvons pour déjeuner au restaurant de Messeugne, sous les platanes, au bord de la Grosne.

Puis nous revenons visiter le village de Bissy, en particulier sa petite église.

Enfin, vers 17h, nous faisons une halte à la cave coopérative de Bissey sous Cruchaud pour effectuer une dégustation et faire quelques emplettes. Ce fut une journée remplie de découvertes, historiques et œnologiques pour les 16 participants.

Francine MULOT



Le château fortifié possède six tours rondes ou carrées.



C'est un château médiéval et défensif avec des murailles. Imposantes.



Visite du château par Claude Jouve, un passionné par son histoire.



Le domaine est constitué d'un bois, d'un verger et d'une vigne. conservatoires

Température relevée Place Centrale



**63 °C au sol dalle
noire**

En résumé, mais ce n'est plus à démontrer, la Place Centrale manque cruellement de verdure mais surtout d'arbres.

La mise en bac de fer de plantes n'est pas une bonne idée car nous avons mesuré des températures allant de 60 à 70 °C plus apte à les cuire qu'à les faire pousser correctement.

La Place centrale est beaucoup trop minéralisée et ajouté à l'ensemble des habitations en béton qui l'entoure cela fait un four presque parfait.

Ce n'est pas une histoire belge !

En Belgique, la population est appelée à sortir pelles, pioches et pied de biche, et c'est pour la bonne cause, celle de la Planète. Sous les pavés et le bitume qui asphyxient les sols, la terre grouille de bactéries, d'insectes, de champignons ; tout un micro monde utile au cycle de la vie, et qui enrichit la biodiversité. Un concours belge entend s'attaquer à la bétonisation des villes afin de supprimer le plus d'îlots de chaleur possible et permettre la pénétration des eaux de pluie dans le sol. Des villes ainsi désimperméabilisent leurs parkings, leurs places pour rendre la terre à la pluie et à l'ombre .

Le bon sens va-t-il refaire surface à Quetigny ?



**54 °C au sol dalle
blanche**



64 °C bac à fleurs



59,2 °C Banc



**42,6 °C bac à fleur
avec un arbre**



**37,8 °C sous les
arbres près de la
« Parenthèse »**